



A



LES AIDES AUX PERMIS



Une sélection de ressources utiles



ÉTAMPES
Capitale du Sud-Essonne 91



Le Service Encadrement et d'Information des Étampes



Si passer le permis de conduire est déjà une épreuve difficile pour la plupart des candidats, le financer en est une autre souvent encore plus compliquée. Il existe pourtant de nombreuses aides qui peuvent être accordées pour financer un permis de conduire.
Tour d'horizon proposé par le SIJE

Plus d'informations :

Le SIJE
12 rue Magne
91150 Etampes
Tel : 01 60 16 17 60
Mail : sije@mairie-etampes.fr



1 . Permis à 1€ par jour

Pour qui : jeunes de 15 à 25 ans

Montant de l'aide : 600€, 800€, 1000€ ou 1200€ au choix du bénéficiaire

Conditions : 1ère inscription au permis de conduire **A, A1, A2, B**

Comment : prêt pour faciliter le financement du permis de conduire (intérêts pris en charge par l'Etat). En cas d'échec à l'épreuve de conduite, il prend la forme d'un prêt de 300€ pour suivre une formation complémentaire

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**

A Etampes, les autos écoles conventionnées sont:

- **AED**
63 rue saint Jacques, Etampes
tel: **06.08.26.42.78**
- **Auto-école du port**
5 rue des archers, Etampes
tel: **01.64.94.11.15**
- **Evasion auto-école**
1 boulevard Henri IV, Etampes
tel: **01.69.92.78.04**



2. La Bourse au Permis de conduire

Pour qui : jeunes de 18 à 25 ans

Montant de l'aide : en fonction du nombre d'heures d'activités bénévoles d'intérêt collectif

Conditions : jeunes qui n'ont pas les ressources suffisantes pour financer leur préparation au permis

Comment : dispositif supporté par certaines mairies.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



3. Tremplin Citoyen

Pour qui : jeunes essonnien(ne)s entre 17 et 25 ans

Montant de l'aide : 400€ pour financer le permis de conduire (ou autre projet lié aux études et à la formation, la santé, le transport, ou encore le logement)

Conditions : délai de 4 à 6 mois

Pour + d'infos contacter le **SIJE** pour vous aider à constituer le dossier

Comment : contrepartie de 40 heures d'engagement citoyen (bénévolat) dans une association essonnienne ou une collectivité publique de l'Essonne (mission d'intérêt général)

Dispositif départemental essonnien d'implication citoyenne



4. Fond Départemental d'Aide aux Jeunes

Pour qui : jeunes de 18 à 25 ans

Montant de l'aide : maximum de 2000€

Conditions : être suivi par la Mission Locale ou/et un travailleur social

Comment : les commissions ont lieu tous les mois sur présentation d'un dossier pré-validé par un conseiller.

L'aide est proposée via une formation accélérée

avec le pôle d'économie solidaire – dispositif Essonne Mobilité (si critère validé)

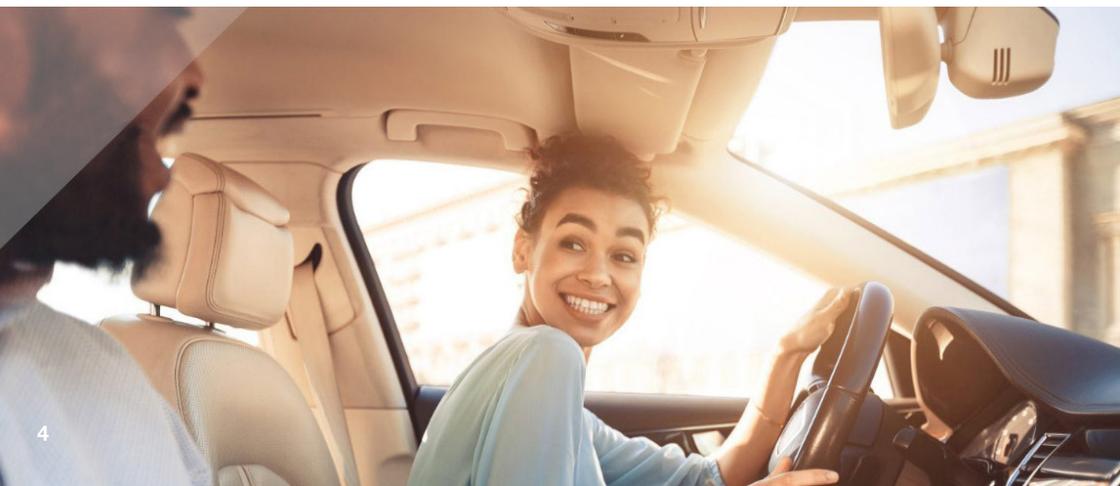
Autre formule possible : aide fractionnée en 2 fois

(1. Code de la route : 2. Conduite)

À Etampes, la Mission Locale Sud Essonne est située au :

140 bis rue Saint Jacques 91150 Etampes

Contact : **0169920202**



5. le Compte Personnel de Formation (CPF)

Pour qui : toute personne demandeur d'emploi ou salariée dotée d'un compte personnel de formation (CPF)

Montant de l'aide : en fonction du montant disponible sur votre compte CPF

Conditions : 24h par an minimum

Comment : un conseiller Mission Locale ou de Pôle Emploi accompagne les jeunes de 16/25 ans. MLSE : **016920202** / Pôle Emploi : **3949**

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



6. Passer son permis à l'EPIDE

Pour qui : jeunes de 18 à 25 ans (3500 volontaires par an)

Montant de l'aide : 650€

Conditions : aide accordée aux jeunes ayant des difficultés à trouver un travail ou une formation

Comment : l'EPIDE permet de passer gratuitement, dans un premier temps, son ASSR, puis le code de la route dans l'un de ses 19 centres équipés pour les séances de code et d'un simulateur de conduite.

40h de code au minimum en étant accompagné par un formateur spécialisé.
Contact EPIDE : **0175592000**

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**





7. Aide personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

Pour qui : jeunes 18 à 25 ans sous 2 formes :

- Soit dans le cadre d'un dispositif appelé l'**APRE** (l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi). Elle est, dans ce cas-là, réservée aux bénéficiaires du RSA ou aux personnes ayant perçu moins de 500 euros en moyenne durant les 3 derniers mois. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 1500€ (versé directement à l'auto-école).
- Soit l'**aide au permis de conduire B** qui s'adresse aux demandeurs d'emplois qui ne sont pas bénéficiaires du RSA. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 1200€. (versés directement à l'auto-école).
Montant de l'aide : 1200€ max.

Conditions : L'aide financière au permis de conduire s'adresse aux personnes pour qui l'absence de permis de conduire est un réel problème dans leur recherche d'emploi, ex : horaires de travail décalé, carence de transport en commun

Comment : Formulaire fourni par le Pôle Emploi à remplir. S'adresser au Pôle emploi ou à votre référent RSA

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**

8. La Mutualité Sociale Agricole

Pour qui : pour les travailleurs et/ou demandeurs d'emploi bénéficiant du Régime **MSA**

Montant de l'aide : maximum de 1500€ (pour financement permis ou vehicule)

Conditions : Sous conditions de ressources (ressources + PF - loyer = QF inferieur à 600 €).

Comment : demandes à transmettre aux Travailleurs sociaux de la MSA
Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



santé
famille
retraite
services

MSA Etampes : **0169781027**

9. Le Parrainage

Pour qui : tous publics

Montant de l'aide : à déterminer par l'association selon ses possibilités.

Conditions : propres à chaque association

Comment : les associations caritatives sont libres d'intervenir dans le soutien financier à un projet de permis d'un de leur bénéficiaire, il est fonction de leur budget, projet et priorités fixés par les nécessités de la population.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



10. Les personnes qui souffrent d'un handicap

Pour qui : personnes handicapées (Agefiph)

Montant de l'aide : 1000€ maximum

Conditions : si le permis de conduire est indispensable à l'accès ou au maintien de l'emploi

Comment : la demande d'aide est faite par l'Agefiph, soit directement par la personne handicapée, soit avec l'aide de Pôle Emploi

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



AUTO ÉCOLE HANDICAP

AGEFIPH : 0800111009



11. Essonne Mobilités

Pour qui : jeunes moins de 25 ans / demandeurs d'emploi / RSA / inactifs / personnes handicapées

Montant de l'aide : déterminé en fonction du profil et/ou du projet

Conditions : avoir un projet professionnel validé et une insertion professionnelle directement liée à l'obtention du permis de conduire
pouvoir participer à hauteur de 150€ + 30 €

(redevance unitaire par passage d'examen théorique du code de la route)

Comment : écrire à contact@essonnemobilites.fr

Si vous êtes une personne en difficulté sociale ou professionnelle vous résidez sur une des 132 communes du Sud Essonne, vous pouvez peut-être prétendre à une aide d'Essonne Mobilités.

Location de scooter ou de vélo pour des démarches liées à l'emploi ou à l'insertion socio-professionnelle ou location de voiture pour se rendre sur le lieu de travail ou de stage.

Le public concerné :

- Bénéficiaires des minima sociaux.
- Demandeurs d'emploi.
- Jeunes en grandes difficultés.
- Personnes étant sous contrat depuis moins d'un mois (pour les voitures)
- Adultes handicapés MDPH ne nécessitant pas de véhicule aménagé (pour les voitures)

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**

CONTACT EM : 0169161169

12. Travailleurs intérimaires

Pour qui : les travailleurs titulaires d'un contrat de travail en intérim

Montant de l'aide : déterminé en fonction du profil et du projet

Conditions : voir les conditions d'obtention de l'aide directement avec le **FASTT** au 01 71 25 08 28,

Comment : le **FASTT** (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose des solutions de microcrédit personnel avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique). Pour se renseigner il faut aller sur leur site internet fasst.org

Le service FASTT (Fonds d'Aide Sociale des Travailleurs Temporaires) SOS Location de véhicule aide les intérimaires en mission, à louer un véhicule (voiture ou cyclomoteur) à prix réduit et pour une durée limitée pour se rendre sur le lieu de mission d'intérim.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



13. Le permis boîte automatique

La formation au permis de conduire sur véhicule à boîte automatique dure 13h minimum (contre 20 pour un permis B classique). Ensuite vous devez conduire minimum 6 mois sur un véhicule à boîte automatique.

Puis, il existe une formation de 7h afin de pouvoir conduire un véhicule classique (sans passer de nouvel examen).



14. Le permis en candidat libre

Pour qui : en candidat libre, vous n'êtes pas obligé de faire appel à une auto-école. Il suffit de vous inscrire à votre préfecture pour obtenir une date d'examen pour le code ainsi que la conduite.

Conditions : le candidat doit être constamment accompagné d'une personne titulaire du permis B depuis au moins 3 ans. Il doit être titulaire d'un livret d'apprentissage délivré par sa préfecture ou une auto-école (7 euros). Le véhicule utilisé doit être aussi spécialement équipé d'une double commande de freins et d'embrayage, ainsi que de deux rétroviseurs intérieurs et deux rétroviseurs extérieurs

Comment : Vous pouvez vous adresser à une entreprise de location de véhicule à double commande, ce qui permet de réduire le coût de l'heure de conduite à 50% environ.

Plusieurs organismes proposent cette solution comme par exemple :

Permis malin présent à Evry, Sainte-Geneviève-des-Bois ou encore Juvisy

Renseignements : www.permis-malin.com/agences/91

ou encore **Permis Up Montgeron** : www.permis-up.fr

Attention : il y a moins de places pour les candidats libres que pour ceux qui se présentent avec une auto-école.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**

Sélectionner son auto-école

Quelques conseils pour bien sélectionner son auto-école

- Bien vous faire expliquer tout ce qui est compris et ce qui ne l'est pas.
- Vérifier le prix de l'heure de conduite complémentaire (au-delà des heures comprises dans votre forfait),
- Vérifier si le prix de passage de l'examen (pour le code et pour la conduite) est bien inclus dans le forfait ainsi que l'évaluation de départ.
- Ne pas hésiter à regarder les forums sur internet qui échangent sur les différents organismes.

Il existe sur le net des sites à des prix cassés :

- auto-ecole.net
- permigo.com
- Ornikar
- en voiture simone.com
- Edukar.fr
- Etc ...

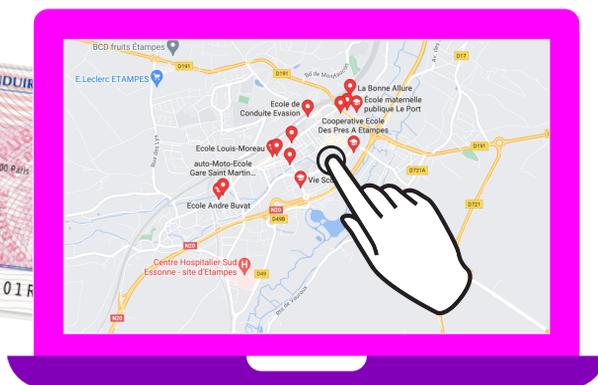
Des offres peuvent aussi être mises en ligne sur des sites comme Groupon, Vente privée, ...

Les conseils de sélection restent les mêmes pour bien choisir son auto-école, c'est une question de prix, de confiance, de proximité ...

À Etampes :

une dizaine d'auto-écoles sont présentes et proposent leurs services.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



Les aides périphériques au permis de conduire

Les chèques mobilités s'adressent aux jeunes accueillis par une Mission Locale et engagés dans un parcours d'insertion. Ils peuvent bénéficier de chèques mobilité afin de financer l'achat de billets ou de forfaits d'accès aux transports publics franciliens. Le jeune doit être sans ressources. Ces chèques sont attribués aux jeunes par la Mission Locale en fonction du besoin de mobilité (déplacement pour un entretien d'embauche ou une visite médicale, suivi d'un stage ou d'une formation non rémunérée, financement des déplacements lors du premier mois d'emploi ou de formation, etc.).

À Etampes : La Mission Locale accompagne les jeunes de 16/25 ans
au 140 bis rue Saint Jacques 91150 Etampes

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



Les aides à la mobilité de Pôle Emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi et inscrit à Pôle Emploi, sous certaines conditions, vos frais de déplacement peuvent être pris en charge pour un entretien d'embauche, une reprise d'emploi, une formation ou une prestation d'accompagnement intensive. Contactez votre conseiller Pôle Emploi

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



Préparer son code en ligne gratuitement ou moins cher

Plusieurs sites proposent des formules pour préparer votre code avec des cours en ligne ce qui réduit la facture de votre permis. Très souvent vous avez une première offre gratuite et la possibilité de souscrire ensuite à une offre payante pour pouvoir bénéficier de plus de cours et/ou tests.

Sachez aussi que si vous décidez de passer le code en dehors d'une auto-école vous pouvez vous inscrire à l'examen par le biais de La Poste.

D'autre part, la bibliothèque départementale de l'Essonne propose à toute personne en possession d'une carte de bibliothèque partenaire une offre de code gratuite avec accès à des séries tests, des tests thématiques, des examens blancs, des cours, etc, le tout gratuitement. Se rendre sur le site www.bde-essonne.bibliodemand.com avec le numéro de sa carte de bibliothèque qui sert d'identifiant.

D'autres sites proposent quelques séries gratuites et souvent des offres commerciales complémentaires:

www.passetoncode.fr/inscription.php

www.code3000.net/tests-code-route.php une série gratuite de 10 test

www.codeclac.com/code-facile-2017.html quelques tests gratuits

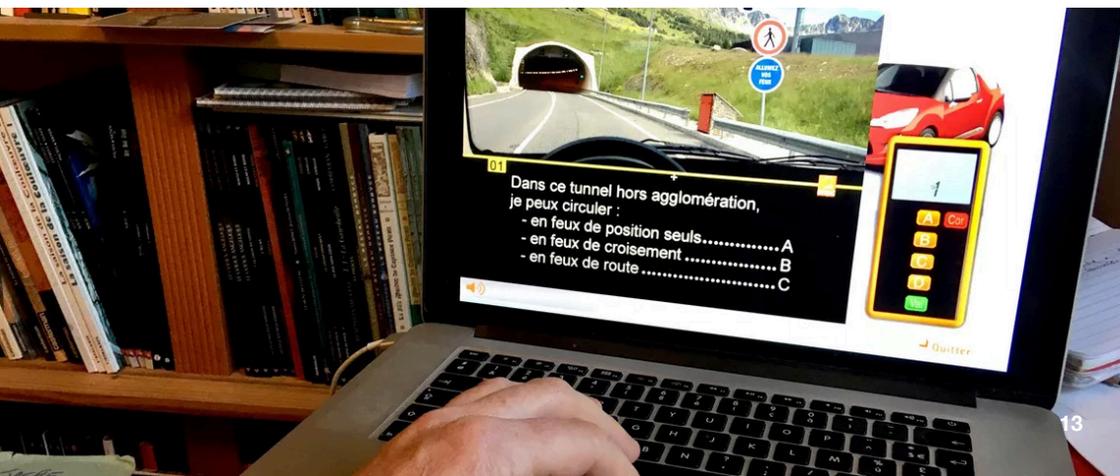
www.zerotracas.mma/preparation-gratuite-du-code-de-la-route.html

avec 4 séries gratuites



Enfin le SIJE propose régulièrement des sessions de révisions de code et conduite sur simulateur à la salle Zarafa sur inscriptions.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



Pour vous aider à vous déplacer en attendant le permis de conduire :

Transport à la demande: Essonne Mobilités propose également la mise à disposition de deux chauffeurs accompagnateurs disponibles 24h/24 pour des déplacements Domicile/travail ou auprès d'une administration dans le but d'assurer sur demande le transport des bénéficiaires pour des démarches liées à l'emploi ou à l'insertion socioprofessionnelle (entretien, démarches administratives...).

Public concerné : personnes en difficulté sociale et / ou professionnelle résidant sur le territoire couvert par Essonne Mobilités.

Le public cible:

- Bénéficiaires des minima sociaux.
- Demandeurs d'emploi.
- Jeunes en grandes difficultés.

Pour le transport de personnes handicapées,
écrire à contact@essonnemobilites.fr

Vous devrez passer par un diagnostic et une évaluation avant de pouvoir bénéficier du service

Transport à la demande Sud-Essonne: le transport à la demande concerne les communes du Syndicat Intercommunal de transport du Sud-Essonne. Il ne dessert que des arrêts définis à des horaires convenus (exemple: de Méreville vous pouvez aller à la sous-préfecture d'Etampes pour y être à 9h et repartir du même point à 12h). Ce système ne fonctionne pas forcément tous les jours et vous devez réserver la veille du départ avant 14h.

Pour plus de renseignements, **contactez directement le 0800 971 251.**



Aide pour les apprentis

Pour qui : 18 ans et +

Montant de l'aide : montant de 500€ quel que soit le montant des frais engagés

Conditions : être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.

Etre engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Comment : l'aide au permis de conduire doit être demandée au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA communiquera à l'apprenti la démarche à suivre et le contenu du dossier :

- 1 • la demande d'aide complétée et signée par l'apprenti ;
- 2 • une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
- 3 • une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

L'aide de 500 euros par apprenti est cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**

Centre de Formation
d'Apprentis



Aide de la Région Ile de France

Pour qui : jeunes de 18 à 25ans

Montant de l'aide : 1300€. Le premier versement d'un montant de 650 euros sera effectué après les 10 premières heures de conduite.

Le deuxième paiement sera réalisé après l'obtention du permis de conduire.

Il dépendra de la facture payée et ne pourra pas être supérieur à 650 euros.

De plus, il devra être demandé dans les 6 mois après le premier versement.

À défaut, ce deuxième paiement ne sera pas effectué.

Conditions : l'auto-école doit se situer en Ile de France

Comment : pour bénéficier de cette aide financière, les démarches sont à effectuer sur le site mesdemarches.iledefrance.fr

Plusieurs justificatifs demandés : attestation d'inscription à Pôle Emploi ou de la mission locale / contrat de formation avec l'auto-école avec la facture des 10 premières heures de conduite, etc. Le bénéficiaire doit aussi attester qu'il ne profite pas d'une autre aide de même nature.

Pour + d'infos venir ou contacter le **SIJE**



LE SIJE

*AU SERVICE DE LA SÉRÉNITÉ
DES JEUNES DEPUIS 1993*



Le Service d'accompagnement et d'Information Jeunesse d'Etampes

Le **SIJE**, 12 rue Magne 91150 Etampes / 01 60 16 17 60 / sije@mairie-etampes.fr